

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 15 MARS 2023

OBJET : Vote du Compte Administratif 2022

L'an Deux Mille vingt-trois, le mercredi 15 mars à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Gérard LARRAT, Arnaud ALBAREL, Magali BARDOU, Any BARTHES, Michel PROUST, Pascal VALLIERE, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Tamara RIVEL, François MOURAD, Hervé BARO, Christophe VARENNES

EXCUSES : Mesdames et Messieurs : Isabelle CHESA (suppléée par Arnaud ALBAREL), Laurence GASC (suppléée par Any BARTHES), Régis BANQUET, Magali ARNAUD, Catherine BOSSIS, Didier ALDEBERT (suppléé par François MOURAD), Maria CONQUET

ABSENTS : Benjamin ASSIE, Christel MARGOTTIN, Delphine CHRISTOPHE, Laurent ALBERTI

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

Monsieur Gérard LARRAT, président du Syndicat Mixte, quitte la salle.
La présidence est assurée par Monsieur Hervé Baro, Vice-Président du Syndicat Mixte.

Il est proposé à l'Assemblée de prendre connaissance de la synthèse du Compte administratif 2022.

Section de Fonctionnement

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
	Prévu BP 2022	Réalisé 2022		Prévu BP 2022	Réalisé 2022
Dont chapitres :			Dont chapitres :		
011 Charges à caractère général	49 075.00	35 014.60	002 Excédent antérieur	10 000.00	
012 Charges de personnel	172 800.00	161 344.48	70 Produits des services du domaine et ventes div	0.00	207.50
022 Dépenses imprévues			74 Dotations, Subventions	255 000.00	250 000.00
023 Virement prévisionnel invest	2 000.00	0.00	75 Autres produits de la gestion courante		
Opération d'ordre entre sections (dotation 042 amortissements)	34 088.22	34 088.22	77 Produits exceptionnel	0.00	22.93
66/67 Charges financières-exceptionnelles	6 936.78	535.13			
65 Autres charges de gestion courante	100.00	1.08			
TOTAL FONCTIONNEMENT	265 000.00	230 983.51	TOTAL FONCTIONNEMENT	265 000.00	250 230.43
Soit excédent de fonctionnement 2022:			19 246.92		

Section d'Investissement

INVESTISSEMENT DEPENSES		Prévu BP 2022	Réalisé 2022	INVESTISSEMENT RECETTES		Prévu BP 2022	Réalisé 2022
020	Dépenses imprévues	19 838.00	0.00	001	Excédent antérieur reporté	103 964.42	0.00
002	Report déficit d'investissement			021	Virement prévisionnel/section fonctionnement	2 000.00	0.00
2031	Frais d'étude	207 163.00	104 233.00	040	Opération d'ordre entre sections (amortissement)	34 088.22	34 088.22
2033	Frais d'insertion			10222	FCTVA	550.66	550.66
2051	Logiciels, licences, brevets	6 435.90	1 813.82	1021	Dotation	0.00	
16	Emprunt	70 000.00	70 000.00	1068	Affectation du résultat 2022	6 616.89	6 616.89
2181	Installations générales, agencements et aménagements	0.00	0.00	1381	Subvention Etat (DREAL)	32 748.80	26 237.94
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000.00	2 758.10	1382	Subventions-Région Occitanie	37 992.55	2 000.00
2184	Mobilier	3 000.00	416.57	1383	Subventions-Départementale de l'Aude	30 584.10	6 721.20
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000.00	1 656.00	1384	Subventions- Ville de Carcassonne	34 306.66	15 253.87
				1385	Subventions-Agglomération	30 584.60	11 528.26
				1641	Emprunts	0.00	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT		313 436.90	180 877.49	TOTAL INVESTISSEMENT		313 436.90	102 997.04
		Soit déficit d'investissement 2022:				-77 880.45	

Les résultats de clôture du Compte Administratif

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	103 964.42 €		-77 880.45 €	26 083.97 €
Fonctionnement	16 616.89 €	6 616.89 €	19 246.92 €	29 246.92 €
Total	120 581.31 €		-58 633.53 €	55 330.89 €

Le présent compte administratif 2022 présente un déficit de clôture de l'exercice 2022 de – 58 633,53 €.

Avec un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 19 245,92 €.

Avec un déficit d'investissement sur l'exercice de – 77 880,45 €.

Il est demandé à l'assemblée générale d'approuver le Compte Administratif 2022.

Le conseil syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur Le Vice-Président, Décide à l'unanimité :

- **D'approuver le Compte Administratif 2022.**

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 21/03/2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le : 22/03/2023

Le Président

